



TRADUCTION

Copie certifiée conforme

Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, Empereur Allemand et roi de la Prusse etc. ordonnons au nom de l'Empire, pour l'Alsace-Lorraine, ce qui suit:

Art. 1er

La Fondation St. Jean existant à Mulhouse, département du Haut-Rhin, est reconnue comme Etablissement d'utilité publique.

Art. 2

Les statuts approuvés de l'Etablissement sont approuvés.

La présente sert de document avec apposition de sceau impérial.

Strasbourg, le 4 Mai 1894

Par ordre très haut de la majesté de l'Empereur

signé Prince von Hohenlohe

(L.S.) Le Secrétaire d'Etat R.d.

signé SCHRAUB

LA 3503

St. 2868

Pour copie conforme

signé REEHN, Secrétaire de Chancellerie

Pour traduction conforme
Riedisheim, le 13 Octobre 1964

Le Traducteur Juré



W. R. R.